

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 21 septembre 2018

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - CLEISS Cornélia - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude.

Absente excusée : Mme BEYER Nathalie - (procuration à M. SAND Gilbert)

Absente non excusée : Mme SCHMITT Dominique.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte rendu du 22 Juin 2018
- 2°) Echange terrains
- 3°) Livres scolaires et projet pédagogique
- 4°) Admissions en non-valeur
- 5°) Evolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et adoption de nouveaux statuts
- 6°) Droit de Préemption Urbain – rue des rochers
- 7°) Vente terrain
- 8°) Aménagement RD 919 entrée côté Wingen
- 9°) Travaux presbytère
- 10°) Abattage arbres
- 11°) Divers
 - Ramassage papiers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 22 Juin 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du Juin 2018.

2°) **ECHANGE TERRAINS**

Le Conseil Municipal :

- décide, en tant que de besoin, de réitérer son accord du 5 septembre 2014 quant à l'échange du terrain sis à WIMMENAU (67290) cadastré section 3 n°639 d'une contenance de 1,09 are appartenant à la commune de WIMMENAU d'une valeur de MILLE EUROS (1 000,00 Euros), au profit des parcelles sises à WIMMENAU (67290) et cadastrées section 3 n°634, 635, 636 et 638 d'une contenance globale de 0,55 ares appartenant à la société « SCI 2G » (gérant : Monsieur Gaëtan GRIESS) d'une pareille valeur de MILLE EUROS (1 000,00 Euros).

Par suite, l'échange aura lieu sans soulte étant précisé que les frais notariés incombent en totalité à la SCI 2G.

- donne tous pouvoirs au Maire de la Commune de WIMMENAU à l'effet de régulariser et signer tous documents nécessaires audit échange, ainsi que tout acte notarié et d'en définir toutes clauses, conditions et modalités, ainsi que d'effectuer, consentir et signer toutes formalités liées audit échange.

3°) **LIVRES SCOLAIRES ET PROJET PEDAGOGIQUE**

Le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes déposées par la Directrice des écoles pour des besoins de livres, de matériel de sport et de sorties pour l'année scolaire 2018/2019.

Les conseillers donnent un avis favorable aux demandes, à savoir

- Manuels scolaires pour les CP : 205,60 €
- Matériel de sport : 200,90 €
- Projet pédagogique « agriculture » : CE1/CE2, soit 323,80 € et GS/PS, Soit 249,28 €.

4°) **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que par courrier du 06 juillet 2018, M. Daniel TOUSSAINT, Trésorier à LA PETITE PIERRE, a signalé à la commune la liste n° 3271791733 de créances irrécouvrables du fait de leur montant inférieur à 30 € et demande l'admission en non-valeur de ces titres du budget « réseau câblé », pour un montant total de 6.98 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur de ces titres.

5°) **EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE ET ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1, L.5211-17 et suivants, L.5211-41-3 et L.5214-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « Voirie » de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 5 juillet 2018 proposant l'évolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et l'adoption de nouveaux statuts à compter du 1er janvier 2019,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

* l'évolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et l'adoption de nouveaux statuts, tels qu'annexés à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2019 ;

* de charger le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

6°) **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – RUE DES ROCHERS**

Me SENDEL, Notaire de la Petite Pierre, a transmis au Maire la déclaration d'intention d'aliéner pour la vente de terrains par la SCI les rochers au profit de M. Joachim UNGER. Le Conseil Municipal en prend connaissance et décide, après discussion, de ne pas préempter les terrains.

7°) VENTE TERRAIN

- Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'achat d'un terrain au lieudit « Schoenfeld ». Les conseillers, au vu de la délibération du 30 janvier 2017 fixant le prix, décident la vente du terrain section 03 parcelle 577/80 d'une superficie de 6.62 ares, au prix de 30 000 € (trente mille euros), à Mlle TREU Doriane et Mr MARTIN Jean Nicolas, qui résident actuellement à OBERBRONN. Le Maire ou l'un de ses Adjoints sont autorisés à signer les actes à intervenir.
- M. DUVAL Sébastien et Mme GRIESS Anne sont intéressés par un terrain situé en face de leur propriété. Le Conseil Municipal, après discussion, leur propose de céder les 2 terrains section 03 parcelles 239 et 240 d'une superficie totale de 19,44 ares au prix de 3.500 €.

8°) AMENAGEMENT RD 919 ENTREE COTE WINGEN

Dans le cadre de son programme de voirie 2018, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) va réaliser des travaux de voirie dans la commune de Wimmenau :

- travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la rue Principale (DR919) et la rue des Champs de compétence départementale et intercommunale
- travaux de réaménagement de la rue Principale de compétence intercommunale
- travaux d'aménagements paysagers et de mise en place de mobilier urbain, travaux sur les réseaux secs et travaux d'aménagement du parking, de la placette et du parvis du Monument aux morts, de compétence communale,

Pour réaliser ces travaux, la CCHLPP propose à la commune de Wimmenau d'appliquer les dispositions de l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Il est donc proposé que la CCHLPP assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux. A ce titre, elle sera chargée notamment

- de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés ;
- de choisir les entreprises prestataires ;
- de signer et de gérer les marchés de travaux ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité des opérations, y compris pour le compte de la Commune.

La CCHLPP, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses des opérations ; la Commune remboursera à la CCHLPP sa contribution financière à l'opération (travaux relevant de sa compétence), selon un plan de financement prévisionnel ; c'est dans ce cadre qu'est envisagée la conclusion, d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la CCHLPP et la Commune.

Il est par ailleurs proposé d'affecter les 100 000 € du fonds de solidarité communale mis en place par le Conseil départemental pour la commune sur ces travaux de voirie.

Vu les travaux de voirie entrepris par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à Wimmenau

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire du 20/09/18 proposant à la Commune de signer une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réaménagement de la rue principale entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Wimmenau

Vu l'enveloppe de 100 000 € du fonds de solidarité communale mis en place par le Conseil départemental

Le Conseil municipal décide

* **d'AUTORISER** le maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réaménagement de la rue principale entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Wimmenau

* **d'AFFECTER** les 100 000 € du fonds de solidarité communale mis en place par le Conseil départemental sur ces travaux de voirie.

9°) **TRAVAUX PRESBYTERE**

M. HARRER Rémy quitte la séance pour ce point. Le Conseil Municipal, au vu des devis, décide de faire réaliser des travaux sur le Presbytère, à savoir :

- Peinture extérieure façade rue principale par l'entreprise HARRER de Wimmenau, pour un montant de 2702,13 € HT
- Pose de 3 fenêtres façade rue principale par l'entreprise JMK de Wimmenau, pour un montant de 923 € HT.

Le Maire est autorisé à demander les subventions réservées à ces travaux.

10°) **ABATTAGE ARBRES**

Le Conseil Municipal décide de faire abattre plusieurs arbres sur les terrains près de la salle polyvalente et confie les travaux aux ETS WOLF et Fils de Reipertswiller, travaux estimés à 1.210 € HT.

11°) **Divers**

- Le prochain ramassage de papier aura lieu le 06 octobre. RDV à 9 H à la salle polyvalente.
- Le Maire informe les Conseillers sur des décisions prises en urbanisme.
- Une cérémonie aura lieu au Monument aux Morts le 11 novembre à 11 H, avec la participation des écoles.
- L'Assemblée générale de la section de Saverne de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers aura lieu cette année à WIMMENAU à la salle polyvalente. Les conseillers donnent leur accord pour la prise en charge du vin d'honneur et la mise à disposition gratuite de la salle.
- Les conseillers sont invités à réfléchir et à proposer des idées pour la décoration de Noël et aussi pour un emplacement d'une aire de dépôt des conteneurs « verre » et « textiles ».
- Les points : boîte aux lettres démontée sur le bâtiment de la gare – Problèmes de bruits, tontes et façonnage de bois ont été soulevés.
- En 2020 la fête de la moisson devrait à nouveau être organisée en inter-association (Ass Patrimoine – Amicale des Pompiers et Union Sportive). Une réunion publique est organisée le 12 octobre 2018 à 20 h 00 à la salle polyvalente.
- Les conseillers donnent un avis favorable pour l'achat d'un four micro-onde destiné au périscolaire.
- La collecte « Banque alimentaire » aura lieu le vendredi 30 novembre de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie.

Wimmenau, le 25 septembre 2018
Le Maire
Marc RUCH